



# Revalorisation indemnitaire de la filière administrative :

## nous sommes loin du compte !

### Édito

Les 18 derniers mois ont souligné l'importance de la nécessité d'un plan d'urgence pour l'École, —comme la CGT Éduc'action le revendique depuis longtemps. Il n'en est malheureusement rien !

Aucune mesure ministérielle pour améliorer les conditions d'études des élèves et de travail des personnels. Aucun plan de titularisation des personnels précaires ni aucune création de postes supplémentaires pour alléger les effectifs par classe et accompagner les élèves...

Rien ne permettra d'aborder sereinement cette rentrée.



Le mépris ministériel récurrent se traduit également dans les revalorisations salariales actées ou proposées.

Elles laissent un goût amer aux personnels alors que leurs attentes étaient fortes. La prime d'attractivité est loin d'être satisfaisante en termes de montant et de forme (indemnitaire et non indiciaire), discriminante et laisse de très nombreux collègues sans perspective d'augmentation.

**Reprenons la main et portons nos justes revendications pour obtenir un plan d'urgence!**

**Pour la CGT Éduc'action, outre le déblocage urgent d'un budget pour revaloriser les montants indemnitaires des agentes administratives, la question du dégel du point d'indice est primordiale**

**et le ministère ne répond rien !**

**Le 14 juin, un nouveau groupe de travail s'est réuni au ministère pour prolonger les discussions relatives au plan de requalification de la filière administrative. Des annonces ont été faites sur l'enveloppe allouée à la revalorisation indemnitaire.**

### **Une enveloppe enfin débloquée**

Depuis des mois, le ministère commente le décrochage indemnitaire de la filière administrative de l'Éducation nationale par rapport à l'interministériel.

**Désormais, la DGRH propose une enveloppe de 21,8 millions d'euros pour 2021, présente de nouveaux planchers IFSE et un abattement maximum de 15% pour les personnels logés** (actuellement l'abattement des personnels logés peut atteindre plus de 40%).

Si le ministère évolue, ce n'est pas parce que l'on discute avec lui en groupe de travail mais parce que les personnels ont su faire remonter leur colère quant à leurs rémunérations et leurs conditions de travail, notamment lors de la journée de mobilisation du 26 janvier dernier.

### **Pas d'annonce d'enveloppe pluriannuelle : nous sommes encore loin des montants pratiqués en interministériel.**

**Cette enveloppe annoncée pour 2021 est loin de combler les écarts indemnitaires en interministériel, qui atteignent plusieurs centaines d'euros.** Pour l'instant la DGRH reste muette sur des enveloppes permettant la mise en place du plan quinquennal annoncé.

### **Tout pour la prime, rien sur l'indiciaire...**

Revaloriser l'IFSE c'est poursuivre la politique de concurrence entre collègues, les passages subjectifs dans des groupes de fonction supérieurs, favoriser les inégalités femmes/hommes... La CGT Educ'action ne peut s'en satisfaire.

**L'absence de cadrage national strict sur la cartographie indemnitaire** aboutit à des situations variables selon les académies, pire, entre académies de la même région académique... Pour des corps, grades et groupes de fonction identiques, nous ne sommes pas payé·es à l'identique à Lyon, Nantes ou Marseille...

### **Les contractuel·les absent·es des discussions.**

Le ministère n'a rien annoncé pour les contractuel·les ou vacataires toujours payé·es au SMIC pour la grande majorité ! Conditions de travail et de rémunération déplorables font que les viviers de personnes disponibles s'épuisent dans les rectorats !

Certaines académies en sont réduites à verser des « compléments de rémunération » pour limiter la casse chez les contractuel·les informaticien·nes.

**Les contractuel·les qui font le même boulot n'ont pas droit à l'IFSE : c'est tout bénéfice pour l'employeur ! Il faut que cela cesse!**

## Projet de revalorisation indemnitaire (IFSE) présenté par le ministère

Corps	Groupe IFSE	Minima IFSE MENJS pour les non logés (circulaire du 5/11/2015)	Minima revalorisés		ETP  % de bénéficiaires pour chaque corps et groupe	Coût  Répartition en % de l'en- veloppe entre les corps et les groupes	Gain annuel moyen pour les bénéficiaires
			Personnels non logés	Personnels lo- gés (85% des minima des lo- gés)			
AAE	Groupe 1	5 600	8 200	6 970	4%	0%	+ 933 €
	Groupe 2	5 300	8 000	6 800	32%	6%	+ 1 205 €
	Groupe 3	4 460	7 800	6 630	67%	21%	+ 1 283 €
	Groupe 4	3 880	7 600	6 460	89%	7%	+ 1 926 €
	<b>Total</b>	-	-	-	<b>52%</b>	<b>35%</b>	<b>+ 1 360 €</b>
SAENES	Groupe 1	3 320	5 400	4 590	53%	8%	+ 773 €
	Groupe 2	3 200	5 200	4 420	55%	3%	+ 441 €
	Groupe 3	3 020	5 000	4 250	77%	20%	+ 481 €
	<b>Total</b>	-	-	-	<b>68%</b>	<b>31%</b>	<b>+ 530 €</b>
ADJAENES	Groupe 1	2 210	3 500	2 975	62%	2%	+ 229 €
	Groupe 2	2 160	3 300	2 805	83%	32%	+ 320 €
	<b>Total</b>	-	-	-	<b>81%</b>	<b>34%</b>	<b>+ 313 €</b>
<b>Total</b>		-	-	-	<b>71%</b>	<b>100%</b>	<b>+ 518 €</b>

## Revalorisation... Un bien grand mot pour une réalité plus disparate

### Des collègues exclu-es des augmentations proposées

La présentation du ministère indique que 29% des collègues ne bénéficieraient pas de cette revalorisation. C'est inacceptable. D'autant plus pour des catégories C et B déjà sous-rémunérées ! Des collègues plafonnant à peine au-dessus du SMIC seraient donc exclu-es du plan ? Nous devrions nous en satisfaire ?

### Pour certain-es une augmentation très minimale

Les revalorisations moyennes pour la catégorie ADJAENES aboutiraient à peine à 20 euros nets par mois... La CGT ne peut se « féliciter » de cette maigre augmentation.

Pour la catégorie C, dans certaines académies, les planchers proposés sont déjà (et heureusement) en place.

### Les grilles de rémunération se tassent : le ministère joue sur l'indemnitaire et garantit les disparités entre catégories

A chaque revalorisation du SMIC, les indices de chaque grade ne sont pas mécaniquement augmentés. Ce tassement des grilles révèle à lui seul la non-attractivité de la Fonction publique et de l'Education nationale en particulier. L'augmentation de l'IFSE profite particulièrement aux catégories les plus hautes et est un facteur aggravant d'inégalité.

### Ce n'est pas suffisant !

Dans la Fonction publique, la perte de niveau de vie est alarmante depuis 2000. Le point d'indice a décroché de plus de 15% par rapport à l'inflation ! **Pouvons-nous contenter de si peu ?**

### RAFP et régime indemnitaire

Rappelons que les fonctionnaires cotisent à 5% sur la partie indemnitaire dans le cadre de la Retraite Additionnelle de la Fonction publique (RAFP) ! Le blocage indiciaire au profit d'une revalorisation indemnitaire ne fait que paupériser les fonctionnaires de notre filière sur le long terme.

Mobilisation dès la rentrée avec la grève du 23 septembre et préparation de la mobilisation interprofessionnelle en octobre



## Pour un plan d'urgence dans l'Éducation, pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail.

L'École a été soumise à rude épreuve et les personnels ont terminé l'année dans un état de fatigue rarement atteint.

La rentrée 2021 est de nouveau marquée par le manque d'anticipation et la confusion de la politique suivie face à la poursuite de la crise sanitaire. Par ailleurs, alors que **cette rentrée aurait nécessité la mise en place d'un plan d'urgence et la création massive de postes pour l'éducation** dans un contexte qui a rendu plus compliquée la progression des apprentissages, le ministère poursuit une politique qui va à rebours des besoins du service public:

- refus de créer un collectif budgétaire pour la création de postes d'enseignant.es, de CPE, AED, AESH, de PsyEN, de RASED, de personnels administratifs, techniques, santé et sociaux dans les écoles, les établissements et les services pour répondre aux besoins et annuler les suppressions de postes notamment dans le 2d degré où le déploiement d'heures supplémentaires est une réponse inadaptée
- publication de la circulaire de rentrée sans qu'aucune concertation préalable n'ait été organisée. De plus, son contenu relève davantage de la promotion de la politique ministérielle.

Encore une fois, le ministre est dans le déni de réalité en refusant de prendre les mesures nécessaires.

**Cette absence d'anticipation et de prise de décisions est irresponsable au regard des enjeux de gestion et de sortie de crise.**

Les annonces du Grenelle ont confirmé qu'il n'y aurait ***pas de loi de programmation pluriannuelle***. Un renoncement de plus qui ne répond pas aux attentes salariales des personnels et en exclut la majorité. Au-delà de la deuxième tranche de la prime d'attractivité, très insuffisante pour rattraper les retards, il est bien difficile de voir de quelconques perspectives de revalorisation pour les années à venir. **Il est urgent d'augmenter les salaires de tous les personnels.**

La CGT EDUC'ACTION, FSU, FO FNEC-FP et SUD dénoncent l'ensemble de ces mesures qui tournent le dos à la priorité à l'éducation et cherchent à transformer en profondeur les métiers dans le sens de contraintes supplémentaires sur les personnels : projet de création d'un emploi fonctionnel de directeur d'école et de hiérarchies intermédiaires, pilotage par l'évaluation. Nous ne pouvons accepter de tels reculs.

Nos organisations refusent la généralisation du contrôle continu et demandent le rétablissement du baccalauréat national pour la session 2022, avec des épreuves nationales, terminales et anonymes.

**Nos organisations appellent la profession à se mobiliser dès la prérentrée afin d'exiger un plan d'urgence pour le service public d'éducation.** Notre École ne peut fonctionner sans moyens supplémentaires et sans personnels revalorisés et reconnus dans leurs expertises professionnelles.

Elles appellent les personnels à se réunir dès les premiers jours de la rentrée, y compris avec les parents d'élèves, pour lister les revendications et organiser les mobilisations nécessaires. Nos organisations soutiendront toutes ces actions qui doivent permettre de préparer une action nationale d'ampleur. **Elles appellent les personnels à la grève le 23 septembre.** Elles appelleront à poursuivre ces actions, en particulier dans le cadre d'une mobilisation interprofessionnelle.